



Arrêté
Portant permis de stationnement

Mairie de l'Île Bouchard

Le maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame Guitton Caroline domiciliée 9 Rue Haute 37190 à Villaines-Les-Rochers en date du 11 juillet 2023, qui souhaite effectuer un emménagement en occupant temporairement le domaine public au 49 Rue Gambetta 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le samedi 12 août 2023 de 08 heures à 14heures, Madame Guitton Caroline domiciliée au 9 Rue Haute 37190 à Villaines-Les-Rochers est autorisée à procéder à l'emménagement au 49 Rue Gambetta 37220 à l'Île Bouchard.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de 3 places de stationnement au niveau du 64 Rue Gambetta ;

Article 3 : La signalisation sera mise en place par la permissionnaire.

Article 4 : Madame Guitton Caroline occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'île Bouchard le 13 juillet 2023

Arrêté n° 2023-07-123	
PUBLIÉ LE	13/07/2023
ACTE EXÉCUTOIRE	

Le Maire,

Nathalie DIGNAUD